



Accueil de Loisirs

Du lundi 06 juillet au vendredi 28 aout 2020



Espace Roger PLANQUART
9, rue du Château - Chérenge

ETE 2020

C'est dans un contexte particulier que l'Accueil de loisirs de la Commune de Chérenge sera de retour cet été. Il accueillera les enfants et jeunes de 5 ans à 11 ans pour leur offrir, en toute sécurité, des activités et animations de qualité.

D'emblée, vous noterez que, dans le contexte sanitaire actuel, certains changements seront apportés :

- Seuls les enfants Chérengeois et/ou scolarisés durant l'année scolaire 2019/2020 dans les deux écoles de la commune, de la **grande section maternelle au CM2** pourront participer aux accueils de loisirs.
- Il n'y aura pas d'organisation de mini-camps, d'activités extérieures ni de sorties ludiques, culturelles ou sportives au-delà des limites de la commune de Chérenge.
- Afin d'optimiser l'espace requis pour vos enfants dans les locaux, il n'y aura pas d'organisation de garderie au matin et au soir. En revanche, les horaires d'accueil seront changés : 8h15-17h30.

L'accueil et le départ des enfants se feront donc sur un créneau plus long afin d'éviter les regroupements et d'apporter de la souplesse aux parents.

Horaires d'accueil le matin : De 8h15 à 9h00

Horaires de sortie le soir : De 16h45 à 17h30

- Conformément au règlement en vigueur et aux normes d'accueil prescrites, le nombre de place par semaine et par tranche d'âge sera limité.

Activités :

De nombreuses activités seront mises en place pour permettre de répondre aux attentes de chacun dans le respect des gestes de distanciation et du protocole sanitaire dicté par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Les grandes animations et grands jeux seront privilégiés, mais une partie des ateliers manuels, culturels et sportifs que nous avons pour habitude de proposer ne sera pas reconduite. En revanche, des prestataires d'activités pourront intervenir au sein même de l'accueil de loisirs afin de proposer à vos enfants des animations spéciales.

Veillez noter, qu'un nécessaire de matériel à usage individuel sera distribué à chaque enfant à leur arrivée. Il leur sera réservé pour l'ensemble du séjour.

Enfin, malgré le contexte actuel, tout sera mis en œuvre pour que vos enfants s'amuse et profitent pleinement de leurs vacances.

Mesures spécifiques :

- Afin de respecter les distanciations, des marquages au sol seront installés devant chaque accueil, et un sens de circulation au sein des bâtiments sera instauré.
- Un lavage des mains régulier sera organisé.
- Le port du masque sera obligatoire pour les encadrants des accueils et pour les personnes en contact des enfants.
- Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les enfants, sauf si les parents le souhaitent, auquel cas, il leur appartiendra de fournir les masques à leurs enfants.
- Les parents seront invités à surveiller l'apparition de symptômes de maladie chez leurs enfants avant de prendre part à l'accueil de loisirs. En cas de fièvre (37,8°C), l'enfant ne pourra être accueilli au sein de l'accueil de loisirs.
- Sauf exception, les parents ne seront pas admis dans les salles d'activités. Un encadrant effectuera le pointage de l'enfant et se chargera du passage aux sanitaires et du lavage des mains des enfants dès leur arrivée à chaque point d'accueil.

Dates et inscriptions :

Du lundi 06 juillet au vendredi 28 août inclus

de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 30

Possibilité de restauration sur place le midi

Pas d'accueil de loisirs les lundis 13 juillet et 31 août

Pour des raisons évidentes d'organisation, merci de respecter les dates limites d'inscriptions.

➔ Inscriptions du 06 au 31 juillet :

-dossiers disponibles en Mairie à partir du **03 juin**
(veuillez vous munir de votre dernier avis d'imposition)

(Jusqu'au lundi 22 juin dernière limite)

➔ Inscriptions du 03 au 28 août :

-dossiers disponibles en Mairie à partir du **03 juin**
(veuillez vous munir de votre dernier avis d'imposition)

(Jusqu'au jeudi 16 juillet dernière limite)

Le paiement s'effectue à l'inscription.

Aucun désistement ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

➔ **Cantine:** Système de badge magnétique. « Cher Pass' » à retirer en Mairie.

Tarifs :

Les inscriptions s'effectuent à la semaine. Les modalités de calcul de la participation familiale et le tarif demeurent identiques à la période classique.

Cette contribution devra être versée lors de l'inscription en Mairie (**chèques** libellés à l'ordre du Trésor Public ou paiement par **carte bancaire**).

Tranches	Quotients (*)	ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES 2020	
		Inscription par semaine	Inscription Semaine du 15 au 17 juillet
1	0 à 2 576 €	5,30 €	3,20 €
2	2 577 à 3 308 €	9,00 €	5,40 €
3	3 309 à 4 360 €	11,30 €	6,80 €
4	4 361 à 6 097 €	13,60 €	8,20 €
5	6 098 à 7 317 €	15,90 €	9,60 €
6	7 318 à 9 238 €	18,20 €	11,00 €
7	9 239 à 11 570 €	20,50 €	12,30 €
8	Plus de 11 570 €	22,70 €	13,70 €
Extérieurs qui ont un lien avec Chéreng (1)		33,00 €	21,00 €

Cantine : 2,80 € chérengois / 3,80 € non-chérengois

Concernant la restauration, si des enfants présentent des allergies alimentaires, il sera demandé aux parents de compléter un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I disponible en mairie)** afin d'optimiser les conditions d'accueil de leur enfant.

INFORMATION IMPORTANTE :

Ces conditions d'accueil et d'organisation des accueils de loisirs sont définies en fonction des directives gouvernementales actuelles. Celles-ci sont susceptibles d'évolution les semaines à venir.

COMMUNE DE CHERENG



